Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID: 059-215906637-20240425-DEC056_2024-AR

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

Chef-lieu de canton

DEC 56/2024

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec la société « Stevez Prod » pour un spectacle le 23 Août 2024 sur la place « kiosque ».

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de Stevez Régis,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

<u>ARTICLE 1</u>: **la société « Stevez Prod »** un contrat d'engagement pour un spectacle le 23 août 2024 sur la place « kiosque » aux conditions suivantes :

Stevez Prod dont le siège social se situe **9 rue Louise Michel 59176 Masny** Représentée par ; **Stevez Régis**

N° Siret: 94946898700019

Durée de la prestation : +/-2 heures

Montant: 450 € HT (Quatre cent cinquante euros).

Date de signature du contrat : le 25 avril 2024

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 25 avril 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par dépôt en sous-Préfecture le Publication ou notification le

Le Maire

David CALCOEN

David CALCOEN